



OBSERVATOIRE

2017

DES SERVICES
D'EAU POTABLE
D'ILLE-ET-VILAINE

DONNÉES DE 2015

 **AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU**



INTRODUCTION



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2015 :

- ◉ La création de la Collectivité Eau du bassin rennais au 1^{er} janvier 2015
- ◉ La réalisation par le SMG Eau 35 d'une étude sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, à l'échelle départementale.

Le zoom présente les principaux résultats de cette étude.

Objet de l'observatoire départemental de l'eau potable

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photo du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le

département, propice aux discussions sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.

Le contenu de l'observatoire est le suivant :

- ◉ Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable ;
- ◉ Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau mobilisés
 - la performance des réseaux ;
- ◉ La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau ;
- ◉ Les prix de l'eau observés sur le département.

Données exploitées

Les données concernant l'exercice 2015 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national www.services.eaufrance.fr.



SOMMAIRE



Introduction	2
Sommaire	4

L'organisation des services d'eau potable 6

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
Les compétences	8
L'impact de la Loi NOTRe sur les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine	9
Les modes de gestion des services d'eau potable	10
La taille des collectivités de l'eau potable	12
Les Collectivités urbaines et rurales	12

Les ressources en eau 14

Les prélèvements d'eau dans le département	14
Les échanges d'eau	16
La protection de la ressource	18
La qualité de l'eau	19

Les besoins en eau potable en 2015 20

La population desservie	20
Les volumes consommés	20

Les performances des réseaux d'eau potable 22

Les performances du réseau départemental	22
Les performances des collectivités distributrices	24

La gestion patrimoniale et la situation financière des collectivités 26

La connaissance et le renouvellement des réseaux	26
--	----

Zoom sur... La gestion patrimoniale des services d'eau potable 28

Evaluation de l'ensemble du patrimoine AEP en Ille-et-Vilaine	28
Analyse des risques de dégradation des réseaux	29
Analyse de l'adéquation financière avec les besoins pour le renouvellement	29

La gestion financière des collectivités	31
---	----

Le prix de l'eau potable 33

Que recouvre le prix de l'eau ?	33
Analyse des prix de l'eau potable sur le département	34



RETROUVEZ LA CARTE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EAU SUR LE DÉPARTEMENT

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

Au 31/12/2015, en Ille-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

38 collectivités distributrices

Ce sont des communes indépendantes ou des syndicats intercommunaux des eaux.
Leurs compétences : la distribution d'eau potable, la production pour certaines.

Qui adhèrent à

5 Syndicats Mixtes de Production (SMP)

Leurs principales missions :

- La production d'eau
- La sécurisation de l'alimentation en eau sur leur territoire
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...)

Qui adhèrent à

1 Collectivité Eau du bassin Rennais (CEBR)

- Production et distribution d'eau
- Protection de la ressource

Syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG Eau 35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Cette mission se décline à travers 3 axes :

- **Des travaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable** •
financement et assistance technique pour les travaux inscrits au schéma départemental, maîtrise d'ouvrage du projet de conduite interdépartementale l'Aqueduc Vilaine-Atlantique.
- **La protection des ressources en eau** •
financement et assistance technique pour la mise en place et le suivi des périmètres de protection, financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau (actions « BV »).
- **L'animation de l'Observatoire de l'eau potable** •
réalisation des RPQS des collectivités, synthèse annuelle, veille juridique, représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires, veille sur l'état quantitatif des ressources.

Avec la création de la collectivité Eau du bassin Rennais, le nombre total de collectivités de l'eau est passé de 57 à 44.



L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2015



Les syndicats mixtes de production d'eau potable

- SMP Eau du Pays de St Malo
- SMP Ille et Rance (SPIR)
- SMP Bassin du Couesnon
- Collectivité Eau du Bassin Rennais
- SMP Ouest 35
- SYMEVAL

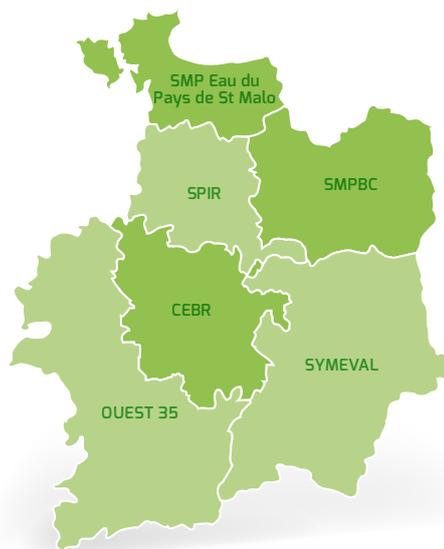
L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les compétences

LES COMPÉTENCES DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2015



SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION



Les compétences distribution/ production des services d'eau potable en 2015

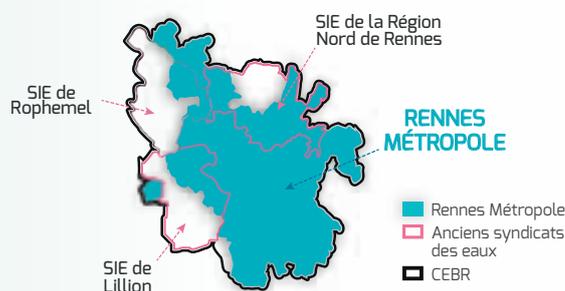
-  Compétence distribution
-  Compétence production et distribution
-  Compétence production partielle
-  Compétence production complète

Source : IGN BD Carto réalisation SMG Eau 35 2017

En 2015, l'organisation de l'eau potable a beaucoup évolué :

La Loi MAPTAM a transféré à Rennes Métropole la compétence Eau dans sa totalité (production et distribution). Les élus ont fait le choix de maintenir cette compétence entre les mains d'une collectivité dédiée spécifiquement à l'eau.

De ce choix est née la Collectivité Eau du Bassin Rennais, incluant Rennes Métropole et suivant les contours des ex-syndicats intercommunaux des eaux.



Courant 2015, la commune de Monterfil, anciennement associée à la commune du Verger dans le SIE de Monterfil-Le Verger, a rejoint le SIE de Paimpont.

En effet, Le Verger faisant partie de Rennes Métropole, la commune a rejoint le Collectivité Eau du bassin rennais.

Au 1^{er} janvier 2016, les SIE de Montautour et SIE de Haute Vilaine ont fusionné pour donner naissance au SIE des Monts de Vilaine.

Au 1^{er} janvier 2017, le SIE de la Vallée du Beuvron intègre le SIVOM de Bazouge-Louigné du Désert, et Argentré du Plessis le SIE de Châteaubourg. Par ailleurs, le SPIR prend la compétence production totale sur son territoire et la compétence distribution à la carte.



Impact de la Loi NOTRe sur les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine



LA LOI NOTRe EN BREF :

- Texte du 7 août 2015
- Révision des périmètres des communautés de communes et d'agglomération (EPCI)
- Transfert de nouvelles compétences aux EPCI dont la compétence Eau.

POUR LA COMPÉTENCE EAU, LES RÈGLES DE LA LOI NOTRe SONT :

- La compétence Eau revient obligatoirement aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2020 (optionnelle au 1^{er} janvier 2018)
- Il existe une disposition pour maintenir les syndicats d'eau existants de grande taille
→ *S'ils comprennent des communes appartenant à au moins 3 EPCI*
- Un EPCI peut être autorisé par le Préfet à se retirer d'un grand syndicat au 1^{er} janvier qui suit la date de transfert.

LOI NOTRe : LES PRÉVISIONS 2020 SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE

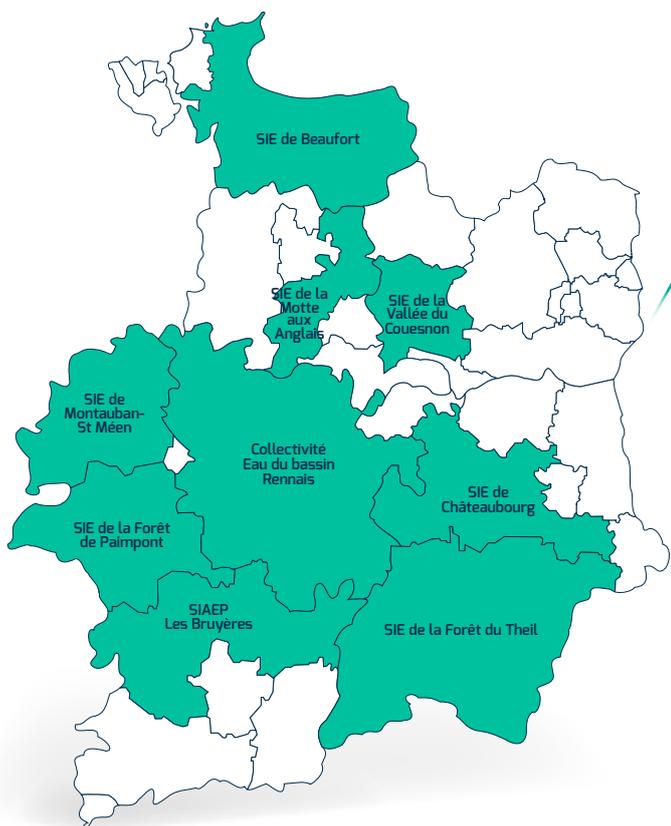
IMPACT DE LA LOI NOTRe SUR LES SERVICES D'EAU POTABLE D'ILLE-ET-VILAINE :

Carte des SIE maintenus sur le département

- **9 services distributeurs peuvent se maintenir**
 - 71% de la population du département
 - 70% de la consommation d'eau
 - 64% du linéaire de réseau
- **6 syndicats mixtes de production peuvent se maintenir (la totalité) :**
 - 74% de la production

PROPOSITION DU SMG EAU 35 COMME ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE

- Pour la production : une prise de la compétence production totale par les SMP avant le 1^{er} janvier 2020.
- Pour la distribution : une prise de la compétence distribution à la carte par les SMP.



Maintien possible à la date de prise de compétences des EPCI

Un groupe de travail constitué des syndicats d'eau a été créé dans le cadre de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Il est présidé par M. Auguste FAUVEL.

« La logique des tuyaux ne correspond pas à la logique administrative »

Les modes de gestion des services d'eau potable

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :
(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)

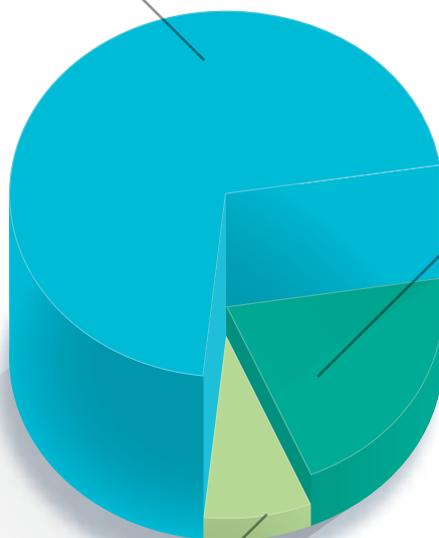
71%

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation est de 12 ans.



21%

LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.

8%

LA RÉGIE

La collectivité exploite elle-même son service avec son personnel. Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés.

La CEBR (ex-SMPBR) et la ville de Rennes ont créé la SPL « eau du bassin rennais » qui, à partir du 1^{er} avril 2015 et pour 30 ans, se voit confier la gestion de la production et de la distribution d'eau potable sur une partie du territoire de la CEBR.

Certains SMP composent avec différents modes de gestion, hérités du transfert récent, soit de la compétence production complète (SMP Bassin du Couesnon, CEBR et Eau du Pays de Saint-Malo), soit seulement de certains ouvrages de production (SYMEVAL), avec la plupart du temps des contrats de DSP en cours.

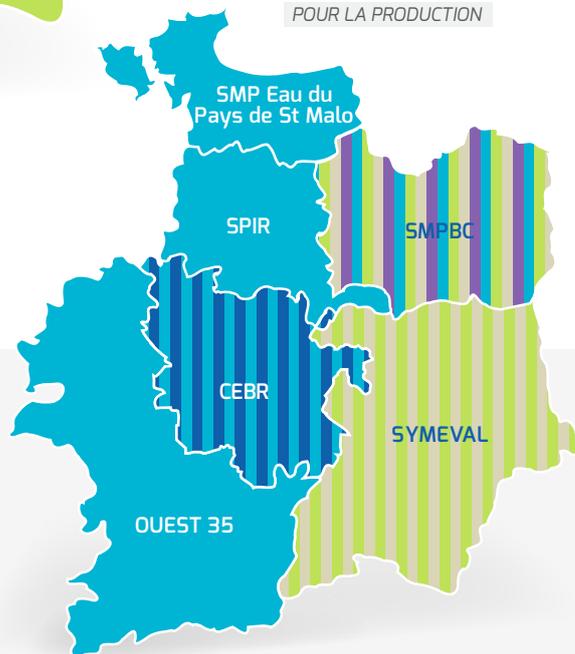


LES MODES DE GESTION ET DÉLÉGATAIRES AU 31/12/2015

POUR LA DISTRIBUTION



POUR LA PRODUCTION



0 17 34 km

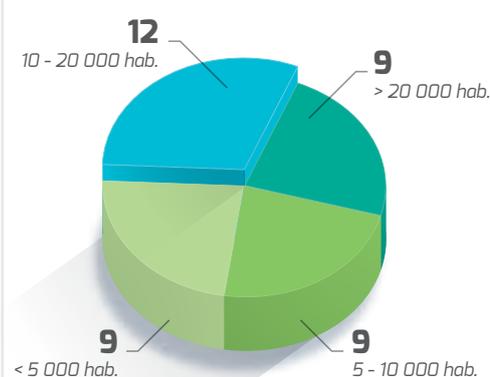
Les modes de gestion des services d'eau potable en 2015

- Délégation SAUR
- Délégation VEOLIA
- Délégation STGS
- Régie
- SPL Eau du Bassin Rennais

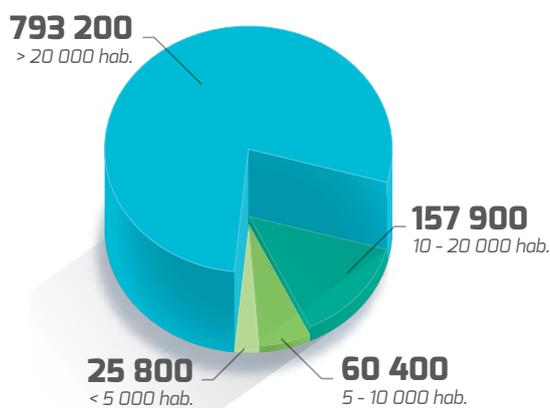
Taille des collectivités de l'eau potable

- Plus de 87 % des habitants sont desservis par un syndicat intercommunal.
- 54 % des collectivités distributrices comptent plus de 10 000 habitants.
- Environ 76 % des habitants sont desservis par une collectivité de l'eau comptant plus de 20 000 habitants.

NOMBRE DE COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES



POPULATION DESSERVIE SELON LA TAILLE DE LA COLLECTIVITÉ

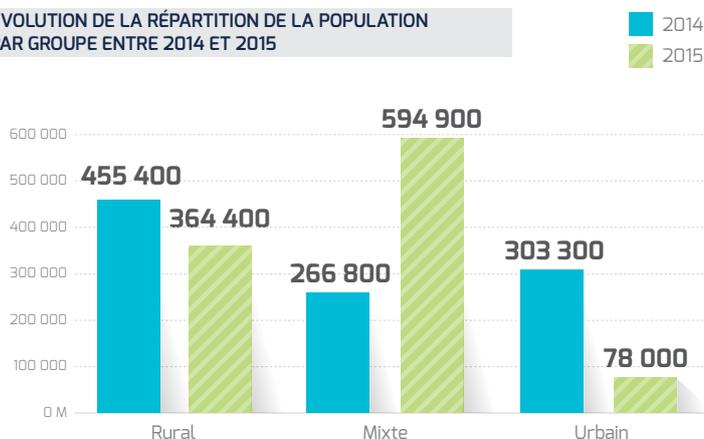


Collectivités urbaines et rurales

Le meilleur indicateur pour distinguer les collectivités urbaines et rurales est la densité d'abonnés par kilomètre de réseau. On peut distinguer 3 groupes en Ile-et-Vilaine :

- Les collectivités rurales (densité inférieure à 25 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités mixtes (densité comprise entre 25 et 80 abonnés par km de réseau)
- Les collectivités urbaines (densité supérieure à 80 abonnés par km de réseau)

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE ENTRE 2014 ET 2015



La densité d'abonnés moyenne sur le département : **27 abonnés/km de réseau**

La création de la CEBR, classée en groupe mixte, a fortement modifié la répartition de la population par type de groupe.



LA DENSITÉ D'ABONNÉS PAR SERVICE D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2015



Les collectivités rurales représentent 67 % des collectivités distributrices et desservent 35 % de la population d'Ille-et-Vilaine.

Densité d'abonnés en 2015
(nombre d'abonnés / km de réseau)

- 0 - 25 : Collectivités rurales
- 25 - 80 : Collectivités mixtes
- >80 : Collectivités urbaines

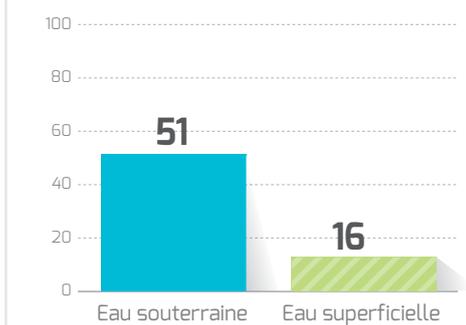
LES RESSOURCES EN EAU

Les prélèvements d'eau dans le département

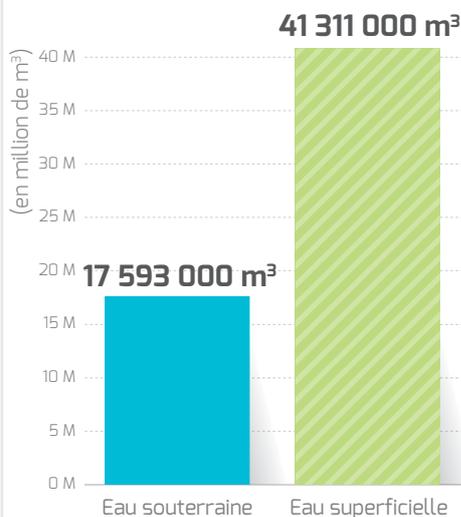
Données : unités de captages : prises d'eau superficielles ou prélèvements souterrains regroupés dans un même périmètre de protection.

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent 58,9 millions de m³ dans le milieu naturel, dont :
 - 46 % sur le bassin versant de la Vilaine,
 - 21 % sur le BV du Couesnon,
 - 23 % sur le BV de la Rance/Frémur.
- 67 unités de captages en service en 2015 et exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.
- 70 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 30 % d'origine souterraine (forages, puits, drains)
- 60 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.

NOMBRE D'UNITÉS DE CAPTAGES



VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2015

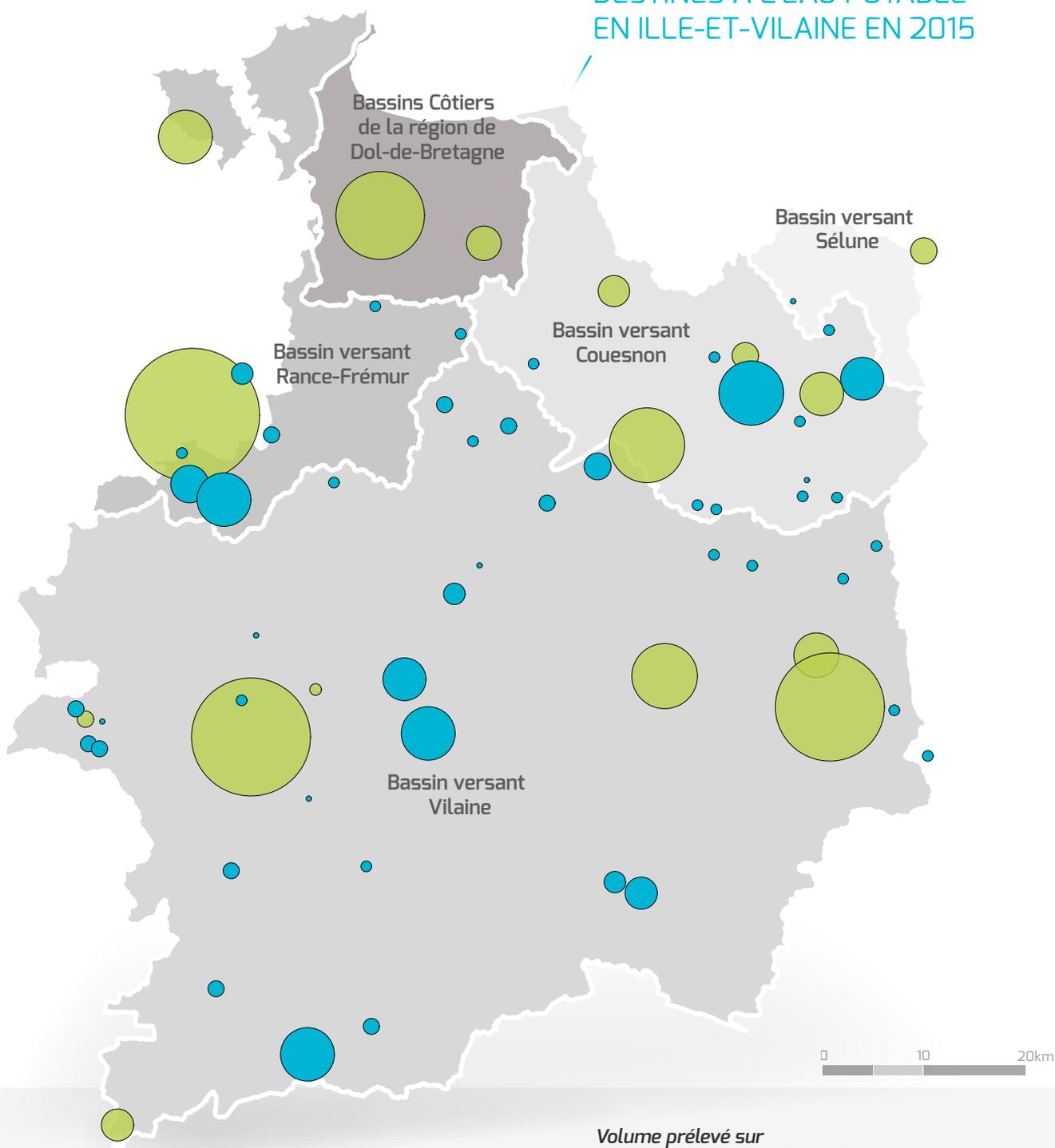


Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent 70 % des volumes prélevés sur le département (contre 1/3 à l'échelle nationale).

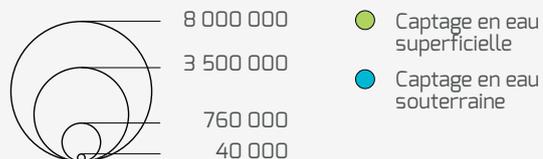
En 2015, les captages du Hel et de la Perroguinais (SIE de Montauban - Saint-Méen) ont été mis en service. Le prélèvement annuel autorisé sur ces 2 ouvrages s'élève à 350 000 m³/an.



LES PRÉLÈVEMENTS DESTINÉS À L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2015



Volume prélevé sur la ressource en 2015 (m³/an)



Les échanges d'eau

LES ÉCHANGES D'EAU DANS LE DÉPARTEMENT

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables. L'eau potable est vendue entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

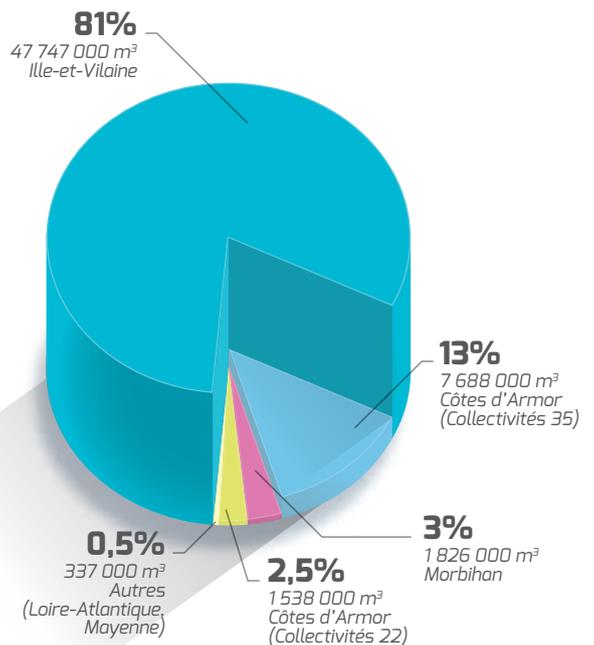
Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les SMP (Syndicats Mixtes de Production).

LES ÉCHANGES D'EAU HORS DÉPARTEMENT

Certaines collectivités achètent également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (Institution d'Aménagement de la Vilaine - barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.

Globalement, en 2015, les volumes distribués en Ille-et-Vilaine proviennent des origines suivantes :

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE



81 % de l'eau potable distribuée en Ille-et-Vilaine est produite sur le département.

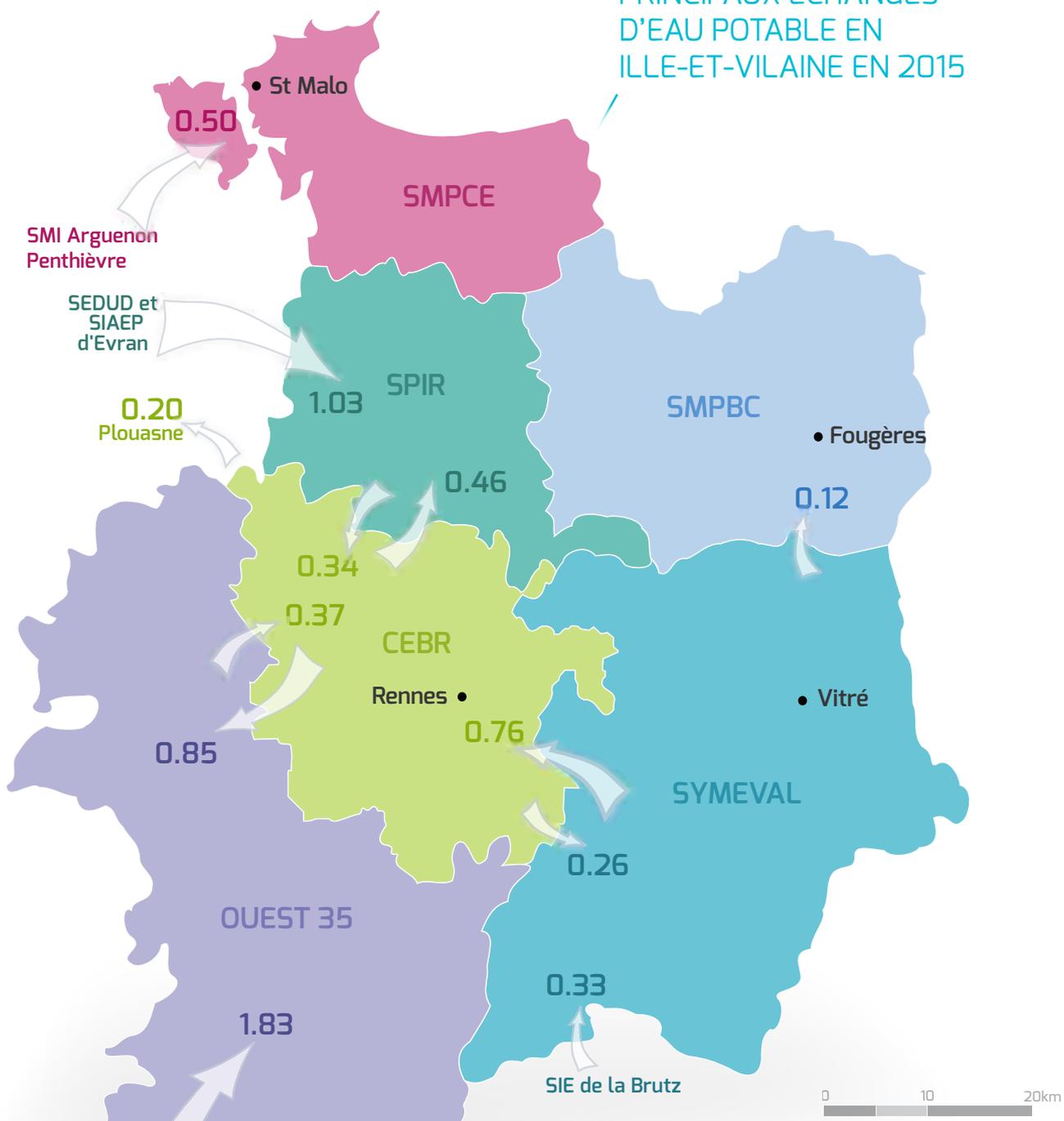
L'Ille-et-Vilaine n'exporte quasiment pas d'eau potable.

L'Ille et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2015, seuls 235 000 m³ d'eau ont été exportés (principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant au CEBR mais localisée en Côtes d'Armor).





PRINCIPAUX ÉCHANGES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2015



Echanges d'eau (en millions de m³)



La protection de la ressource

MISE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une **obligation réglementaire** (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles. La protection est officialisée par un arrêté préfectoral déclarant son utilité publique. La lutte contre les pollutions diffuses, quant à elle, consiste à mettre en place des actions sur l'ensemble des aires d'alimentation des captages.

Au 31 décembre 2015, sur les 72 unités de captages du département (en et hors service) :

- 71 sont dotées d'un périmètre de protection, dont :
 - 8 sont en cours d'actualisation
 - 1 nouvel arrêté préfectoral de protection a été signé en 2015 (captage de la Ferrière à Plesder).
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (procédure en cours)

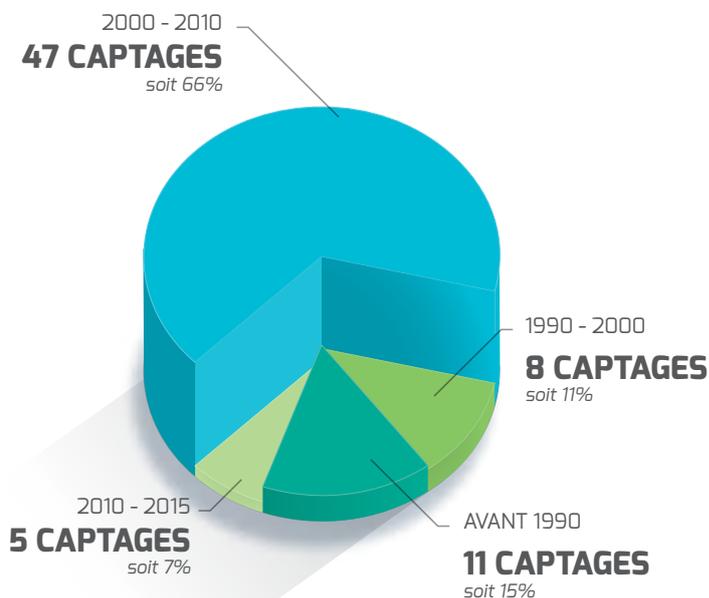
ACTUALISATION : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION NE SE BONIFIENT PAS AVEC L'ÂGE.

Les prescriptions des périmètres de protection sont définies dans le contexte réglementaire de la date de DUP.

Pour les anciens périmètres, la réglementation générale actuelle va au-delà des prescriptions définies dans l'arrêté préfectoral.

Suivant l'environnement du captage, une révision est plus ou moins pertinente. Aujourd'hui, il conviendrait d'actualiser 4 nouveaux périmètres de protection définis par des arrêtés préfectoraux antérieur à 1990, afin d'apporter une meilleure protection aux captages.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE CAPTAGES PAR CLASSE D'ÂGE DE DUP



En Ille-et-Vilaine, 98% des mètres cube produits sont protégés par un périmètre.

En 2015, tous les captages en service disposent de périmètres de protection déclarés d'utilité publique, à l'exception des drains de la forêt de Fougères.



SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Le SMG Eau 35 assiste depuis 2010 les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la réglementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une surveillance basée sur l'observation. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète le contrôle réalisé par les services de l'Etat.

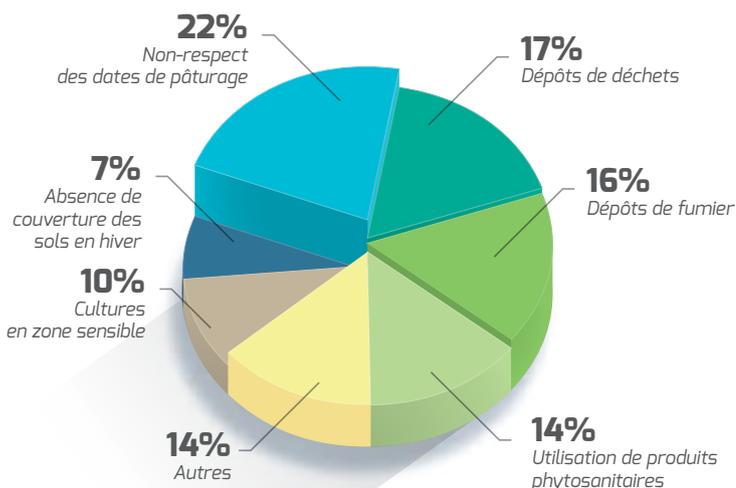
• Suivi des périmètres de protection en 2015 par le SMG Eau 35 :

- 59 captages suivis
- 64 suivis réalisés en 2015 (362 depuis 2010)
- 168 infractions constatées (997 depuis 2010)

NOMBRE D'INFRACTIONS OBSERVÉES PAR SUIVI



• Les irrégularités le plus fréquemment constatées sont :



• Le nombre moyen d'infractions constatées par suivi est passé de 4 en 2010 à 2,6 en 2015.

• Récidives : sur l'ensemble des infractions observées depuis 2010, 90% ont trouvé une issue favorable. En 2015, certaines infractions se révèlent néanmoins récurrentes et une démarche adaptée à ces cas particuliers doit être mise en œuvre par les collectivités maître d'ouvrage.

La qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

A l'échelle du département, en 2015, sur 4524 analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS :

• **99,85 % des analyses étaient conformes**

• Sur le 0,15 % non conforme (7 analyses), les paramètres déclassants sont :

- Les sous-produits du traitement de l'eau : bromates (1 analyse) et THM (1 analyse)
- Les bactéries enterocoques (1 analyse) et coliformes (1 analyse)
- Les nitrites (1 analyse)
- Les pesticides métaldéhyde (anti-limace) (1 analyse)
- Les herbicides (1 analyse)



LES BESOINS EN EAU POTABLE EN 2015

La population desservie

Données : données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2012.

Population totale desservie en 2015 :
1 037 300 Habitants soit une augmentation
de 4,7 % sur 5 ans.

Le nombre d'abonnés en 2015 sur
le département : **477 500 Abonnés**

Les volumes consommés

LA CONSOMMATION TOTALE

- La consommation totale sur le département en 2015 : **49 505 000 m³/an** soit une augmentation de 5,2 % sur 5 ans.

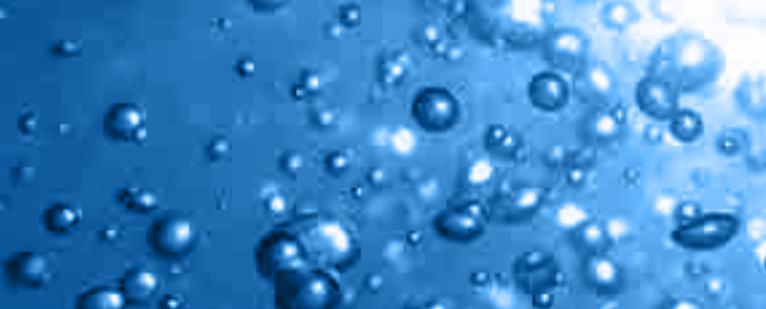
LA CONSOMMATION PAR HABITANT

Données : la consommation totale comprend la consommation des particuliers et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.). La consommation des particuliers a été estimée depuis 2006 sur la base de la tranche basse de consommations (en général < 200 m³/an).

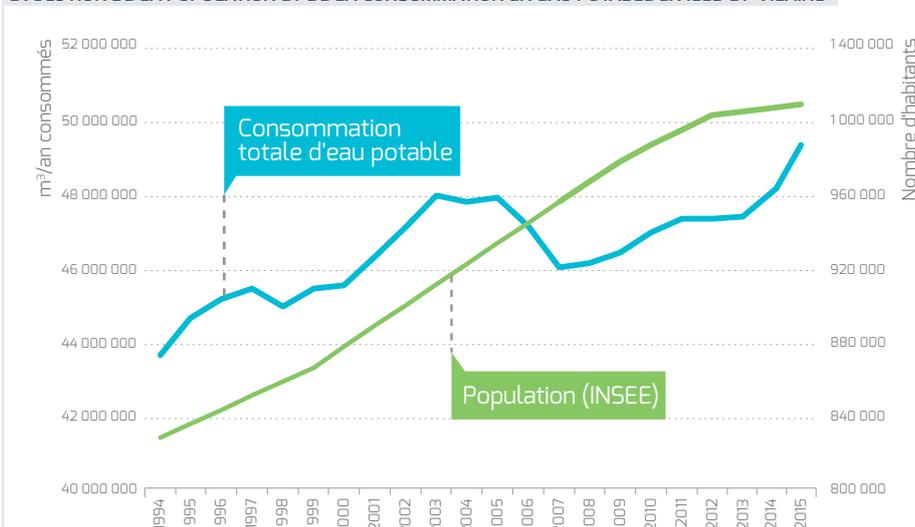
Consommation totale
par habitant : **47,7 m³/habitant/an**
soit **131 L/habitant/jour**

Consommation estimée
par particulier : **± 33 m³/particulier/an**
soit **± 90 L/particulier/jour**





EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE



La population est en augmentation continue à l'échelle du département. La consommation totale d'eau a une évolution plus irrégulière, bien que la tendance soit également une augmentation. Les années 2014 et 2015 sont marquées par une augmentation plus franche mais cette donnée est à analyser avec recul avant toute conclusion hâtive.

L'évolution de la consommation est variable d'un secteur à l'autre de l'Ille-et-Vilaine :

- 3 secteurs voient une augmentation de leurs besoins en eau sur 5 ans supérieure à 5% : la CEBR, le SYMEVAL et le SMPEPCE.
- Le SPIR a également une augmentation de ses besoins proche de 5%.

- Sur le secteur du SMP Ouest 35, l'augmentation est plus modeste.
- Le bassin du Couesnon voit sa consommation en eau diminuer.

L'interprétation de ces différentes évolutions reste un exercice très délicat car la consommation totale intègre les différents types de consommation : domestique, industrielle, agricole, services publics. La donnée par typologie de consommation n'étant pas traitée de manière homogène sur le département, il n'est pas possible de réaliser une analyse distinctive par type de consommation, et donc de donner une explication fiable sur l'évolution des besoins.



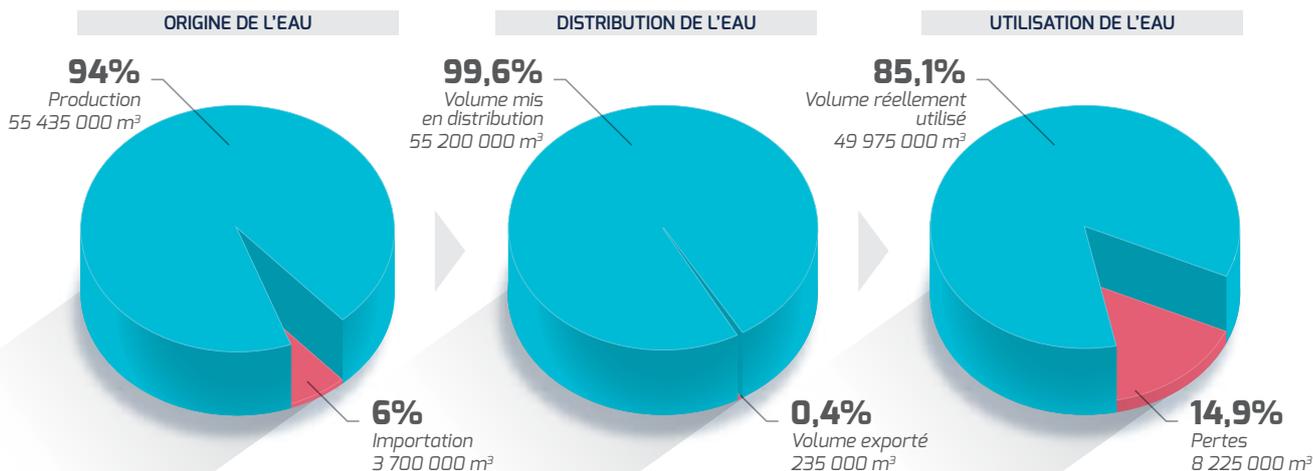
	2011		2015		EVOLUTION POP	EVOLUTION CONSO
	POPULATION DESSERVIE	TOTAL CONSOMMATION	POPULATION DESSERVIE	TOTAL CONSOMMATION		
CEBR	449 736	19 733 573	472 900	20 864 211	↗ 5,15%	↗ 5,73%
SMP OUEST 35	127 900	6 677 568	135 600	6 827 711	↗ 6,02%	↗ 2,25%
SMPBC	85 793	4 045 699	88 700	3 986 903	↗ 3,39%	↘ 1,45%
SMPEPCE	129 644	6 515 344	130 700	6 911 159	↗ 0,81%	↗ 6,08%
SPIR	52 340	2 030 489	56 900	2 123 775	↗ 8,71%	↗ 4,59%
SYMEVAL	145 842	8 341 394	152 500	8 791 362	↗ 4,57%	↗ 5,39%

(Données analysées sur territoires équivalents)

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Les performances du réseau départemental

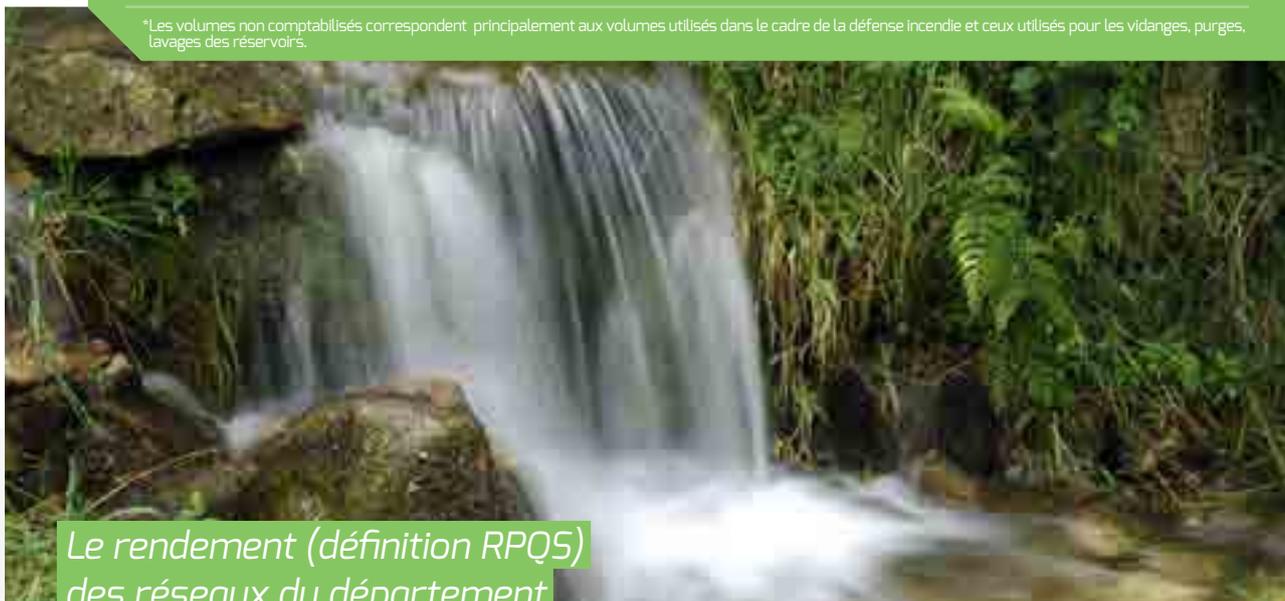
Les volumes mobilisés en 2015 sur le département :



L'arrêté du 2 mai 2007 définit plusieurs indicateurs de performance des réseaux.

$$\text{RENDEMENT RPQS} = \frac{\text{VOLUMES COMPTABILISÉS} + \text{VOLUMES EXPORTÉS} + \text{VOLUMES NON COMPTABILISÉS}^*}{\text{VOLUMES PRODUITS} + \text{VOLUMES IMPORTÉS}}$$

*Les volumes non comptabilisés correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie et ceux utilisés pour les vidanges, purges, lavages des réservoirs.



Le rendement (définition RPQS) des réseaux du département en 2015 : **85,1 %**

Le rendement RPQS des réseaux d'Ille-et-Vilaine (85,1%) est largement supérieur à la moyenne nationale (79,4% en moyenne).*

Ce rendement moyen est l'un des meilleurs au niveau national.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA - Synthèse, édition sept.2016, données 2013



LES INDICES LINÉAIRES DE PERTES ET DE VOLUMES NON COMPTÉS

Données : Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements (indicateur RPQS)

Données : Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'Indice Linéaire de Pertes est un indicateur de performance des réseaux plus pertinent, notamment pour les collectivités exportatrices.

L'indice Linéaire de Pertes sur le département en 2015 : **1,34 m³/km/j**

L'indice Linéaire de Volumes Non Comptés sur le département en 2015 : **1,42 m³/km/j**

ÉVOLUTION DU RENDEMENT RPQS



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

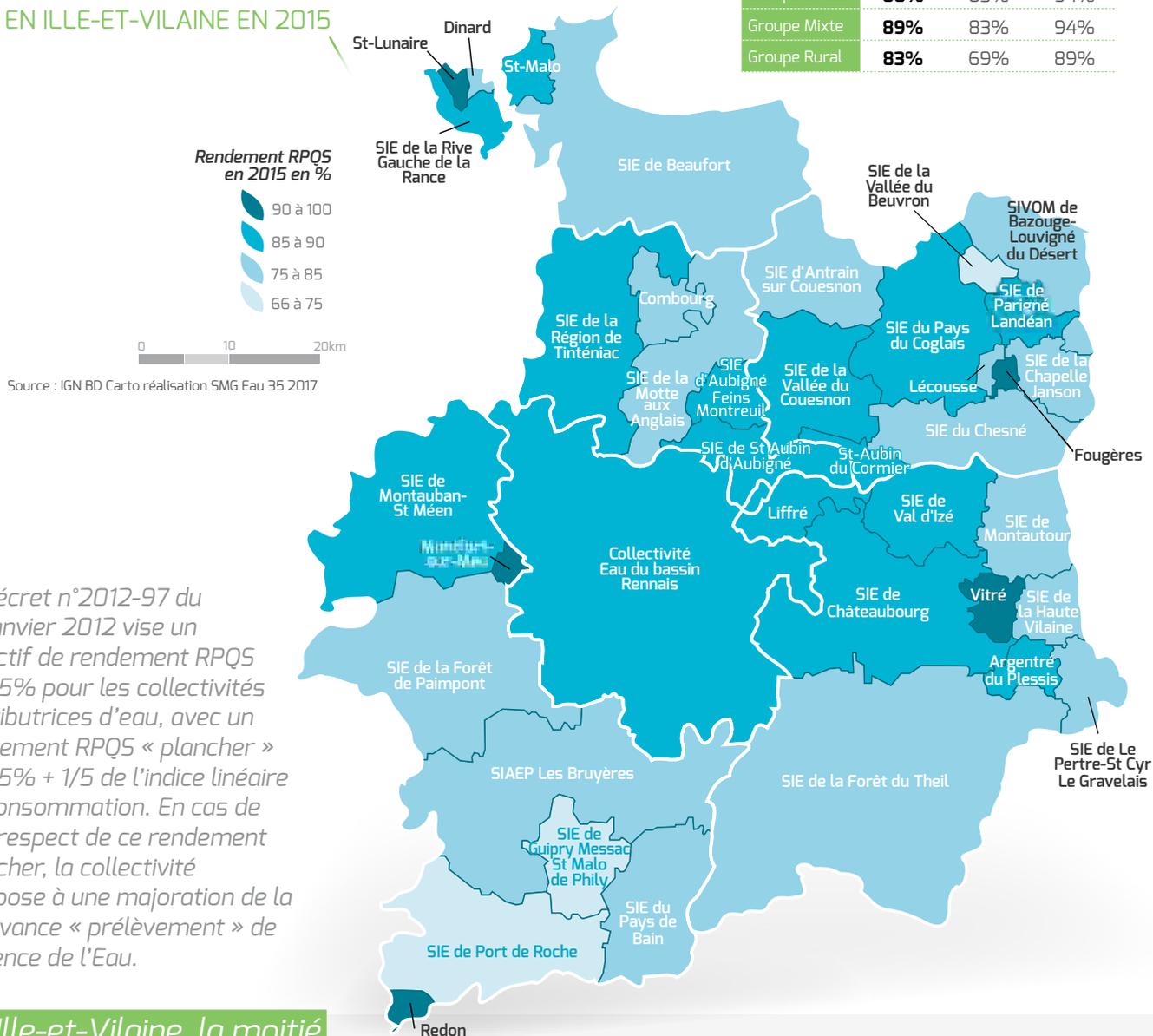


L'évolution des performances des réseaux ne présente pas de tendance claire sur les dernières années. Nous pouvons néanmoins souligner un maintien du rendement au dessus de 85%. Leur maintien (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessitera des travaux réguliers, et d'anticipation du pic de renouvellement des réseaux.

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Les performances des collectivités distributrices

RENDEMENT RPQS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE EN 2015



RENDEMENT DES RÉSEAUX (DÉFINITION RPQS)

	Moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	88%	83%	94%
Groupe Mixte	89%	83%	94%
Groupe Rural	83%	69%	89%

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vise un objectif de rendement RPQS de 85% pour les collectivités distributrices d'eau, avec un rendement RPQS « plancher » de 65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation. En cas de non respect de ce rendement plancher, la collectivité s'expose à une majoration de la redevance « prélèvement » de l'Agence de l'Eau.

En Ille-et-Vilaine, la moitié des collectivités dépasse l'objectif de rendement de 85%, l'autre moitié est comprise entre 85% et le rendement « plancher ».

En 2015, il y a 3 collectivités avec un rendement inférieur à 75% alors qu'en 2014, il n'y en avait qu'une seule.

INDICE LINÉAIRE DE PERTE - ILP (M³/J/KM)

	Moyenne	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	3,1	1,4	4,7
Groupe Mixte	1,8	0,7	3,5
Groupe Rural	0,9	0,3	1,7

INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2015

 Indice linéaire de perte en 2015 (m³/j/km)


Source : IGN BD Carto réalisation SMG Eau 35 2017



L'état d'un réseau, qu'il soit urbain ou rural, se caractérise par l'analyse conjointe des 2 indicateurs : rendement RPQS et Indice linéaire de perte.

Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

GESTION PATRIMONIALE ET SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

La connaissance et le renouvellement des réseaux

LE LINÉAIRE DE RÉSEAUX

Le département compte :



LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Données : Le taux de renouvellement des réseaux est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

Taux de renouvellement des réseaux sur le département :
0,75%/an



ZOOM SUR LA GESTION PATRIMONIALE DES SERVICES D'EAU POTABLE

La connaissance du patrimoine « eau potable » est essentielle pour assurer sa pérennité et la continuité du service. Les collectivités distributrices d'Ille-et-Vilaine ont globalement une bonne connaissance de leurs réseaux. Cependant, au cours de ces dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux en Ille-et-Vilaine est resté stable entre 0,75 et 0,80%. **A ce rythme moyen, il faudra environ 130 ans pour renouveler la totalité du patrimoine, ce qui n'est pas satisfaisant.**

Ainsi, la gestion patrimoniale des services d'eau potable sera l'enjeu des prochaines décennies.

Pour mieux appréhender cet enjeu, le comité du SMG Eau 35, lors de sa réunion de décembre 2014, a décidé d'engager une étude patrimoniale et financière avec pour objectifs :

- Sensibiliser les acteurs de l'eau à la gestion patrimoniale
- Alerter les élus sur les situations techniques et financières fragiles
- Apporter une aide à la décision.

Cette étude a été confiée au bureau d'études G2C Environnement (groupe ALTEREO). Il a analysé la situation sur le renouvellement à engager au cours des prochaines années et évalué le potentiel financier nécessaire à la conduite de ces opérations, dans le cadre d'une gestion patrimoniale durable de chaque service d'eau potable du département. Cette étude a été réalisée avec la structuration et les données de l'eau 2014. 96% des collectivités ont fourni l'ensemble des données nécessaires aux différentes analyses.

Evaluation de l'ensemble du patrimoine AEP en Ille-et-Vilaine (données 2014)

LES OUVRAGES

130 ressources en eau exploitées ou exploitables

58 usines de potabilisation

300 ouvrages de stockage

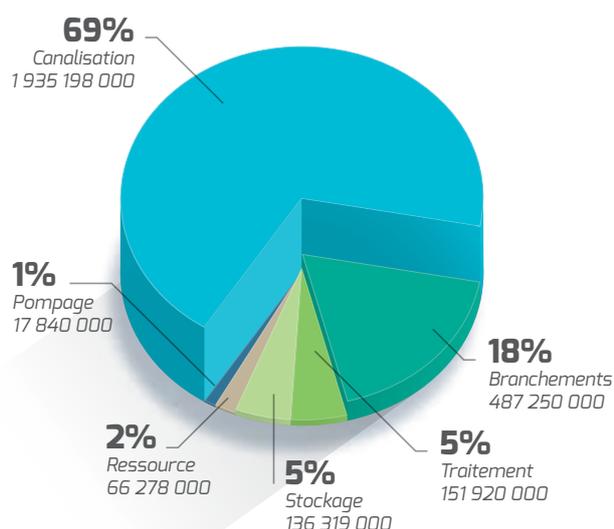
Divers installations de pompages

LES RÉSEAUX

18 000 km de réseau hors branchements

400 000 branchements

RÉPARTITION DE LA VALEUR À NEUF DU PATRIMOINE AEP EN €



VALEUR À NEUF DU PATRIMOINE

2,8 milliard d'€ (soit 2 700€/hab)

RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS

87% de la valeur du patrimoine

VALEURS DU GROUPE

RURAL :
3 600€/hab

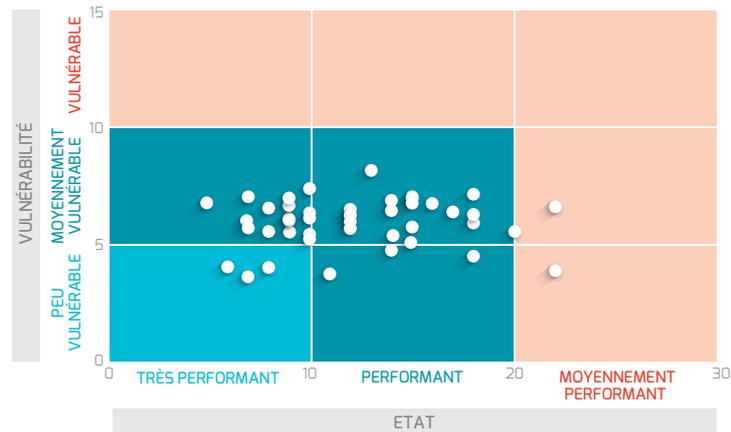
MIXTE :
2 000€/hab

URBAIN :
1 200€/hab

En Ille-et-Vilaine,
il n'existe pas de mauvaise
gestion technique des services AEP.
Les réseaux possèdent actuellement
de bonnes performances, cependant
certains d'entre eux sont proches
de présenter une vulnérabilité.

Analyse des risques de dégradation des réseaux

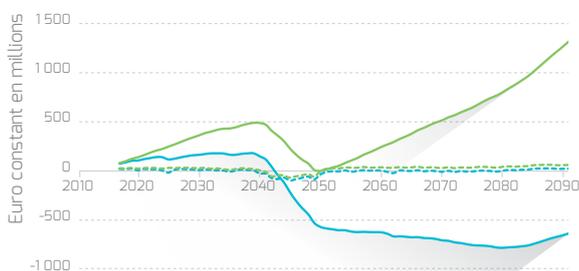
Cette analyse a été réalisée pour détecter les situations techniques fragiles. Ces dernières seront caractérisées par 2 indicateurs « Etat actuel du réseau » et « Vulnérabilité potentielle du réseau ».



Analyse de l'adéquation financière avec les besoins pour le renouvellement

A partir des durées de vie prévisionnelles et de la valeur de chaque canalisation et ouvrage, on a calculé les besoins financiers de chaque année sur un cycle de vie de 80 ans. Ces besoins sont ensuite comparés aux capacités financières existantes des collectivités selon 2 scénarios :

EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE DE LA COLLECTIVITÉ SELON LE SCÉNARIO



SCÉNARIO 1

Analyse sans augmentation du prix de l'eau à € constant

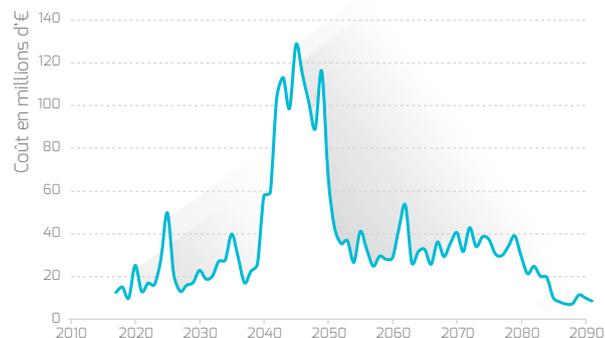
- Comparaison entre l'autofinancement et les besoins de renouvellement scénario 1
- Cumul financier scénario 1

SCÉNARIO 2

Analyse avec augmentation du prix de l'eau à € constant pour compenser l'évolution des dotations aux amortissements

- Comparaison entre l'autofinancement et les besoins de renouvellement scénario 2
- Cumul financier scénario 2

ESTIMATION FINANCIÈRE DU PATRIMOINE À RENOUVELER PAR ANNÉE



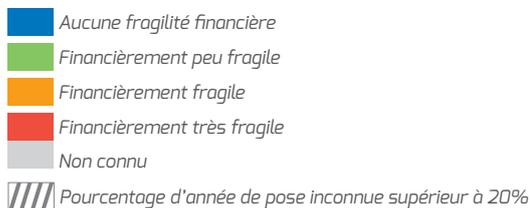
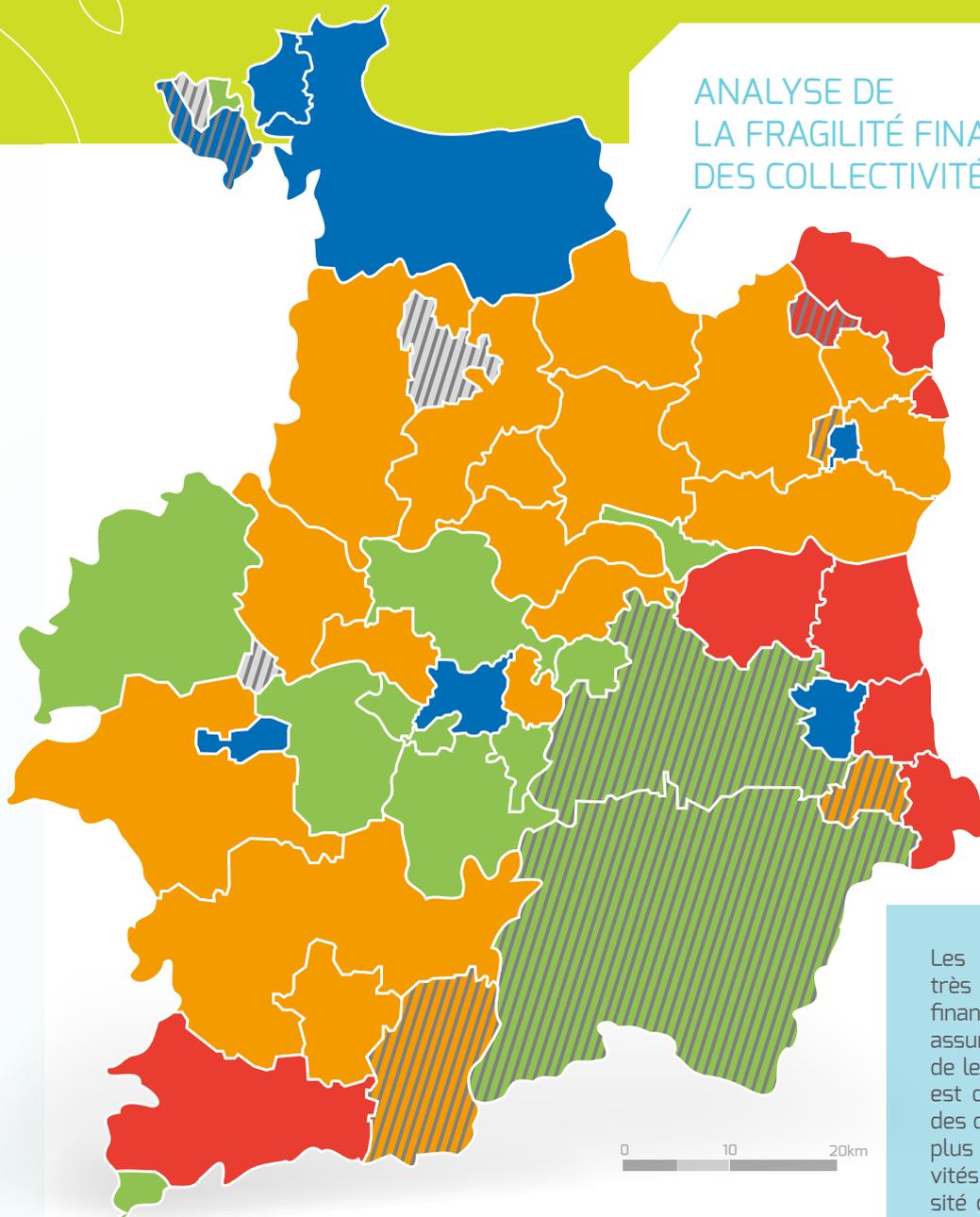
Ces 2 scénarios présentent une situation extrême, le scénario probable se trouve entre les 2.

Le positionnement de ces 2 courbes par rapport à l'équilibre permet de visualiser la fragilité financière de la collectivité. A partir du scénario 1, 3 indicateurs ont été calculés pour qualifier la fragilité financière des collectivités :

- Date d'apparition de la fragilité financière (Date à laquelle la trésorerie devient négative)

- Impact financier du pic de renouvellement (Qualification de l'importance du pic de renouvellement)
- Impact financier avec anticipation (Augmentation du tarif de la collectivité dès 2017 pour assurer le renouvellement complet de son patrimoine sur une période 80 ans)

ANALYSE DE LA FRAGILITÉ FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS



Les collectivités fragiles et très fragiles ont une capacité financière insuffisante pour assurer une gestion durable de leur patrimoine. Ce groupe est constitué essentiellement des collectivités rurales et les plus fragiles sont les collectivités qui possèdent une densité d'abonnés par km de réseau très faible. En moyenne 12 abonnés par km de réseau alors que la moyenne du groupe rural se situe à 16 et celle du département d'Ille-et-Vilaine à 27. Pour renouveler leur patrimoine, une augmentation du tarif de l'eau semble inévitable pour ces collectivités, qui risquent d'être peu soutenables pour certaines d'entre-elles.

Conclusion

- ❖ Pas de mauvaise gestion technique et financière des services d'eau mise en évidence.
- ❖ Les disparités sont surtout dues aux inégalités liées au contexte territorial (secteur urbain/secteur ruraux).
 - La densité d'abonnés/km et l'Indice linéaire de consommation sont des atouts. Une valeur du patrimoine importante / habitant est un inconvénient.
 - Les collectivités classées les plus fragiles sont celles qui possèdent l'inconvénient et aucun des 2 atouts.

MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLIDARITÉ POUR COMPENSER CES INÉGALITÉS ?

- Réforme territoriale
- Fonds d'aide financière du SMG Eau 35

La gestion financière des collectivités

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements est la constatation comptable d'un amoindrissement irréversible de valeur d'un élément d'actif immobilisé, résultant de l'usage du temps, d'un changement technique ou de toute autre cause.

Les dotations aux amortissements sont indispensables pour pouvoir équilibrer les investissements des collectivités (essentiellement le renouvellement des réseaux pour les collectivités distributrices). Elles sont prélevées sur le budget de fonctionnement.

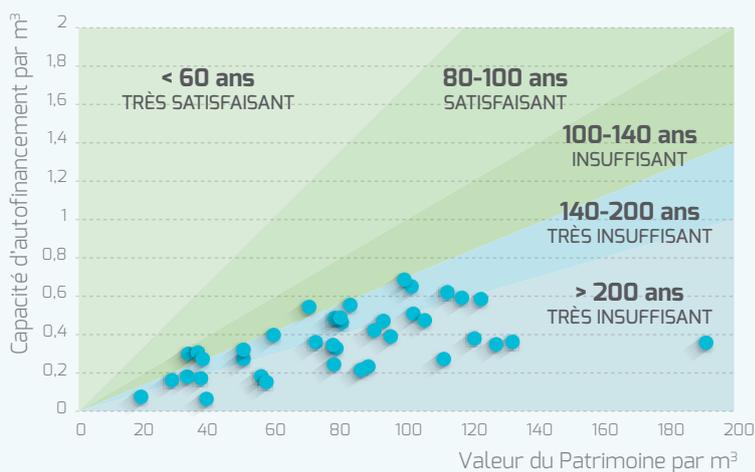
Montant total des dotations aux amortissements sur le département en 2015 :
11 789 000 €/an soit 669 €/an/km de réseau

La situation des collectivités distributrices (hors SMP) est très variable :

Indicateur	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
2015	669 €	615 €	196 €	2 400 €

Les valeurs élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par la présence d'un patrimoine particulier (usines de traitement, réservoirs...). Les valeurs les plus faibles témoignent par contre d'une sous-évaluation du patrimoine et des besoins en renouvellement.

ADÉQUATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE PAR m³



● Collectivité

Aucune collectivité ne peut assurer le renouvellement de l'ensemble de son patrimoine sur un cycle de 80 ans avec uniquement les dotations aux amortissements.

Ainsi pour les collectivités où les dotations aux amortissements sont les plus faibles, le renouvellement des réseaux dans les années à venir se traduira par une recherche d'optimisation des recettes notamment par l'augmentation du tarif de l'eau.

GESTION PATRIMONIALE ET SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

L'ÉTAT DE LA DETTE

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année n.

*L'encours total de la dette des services d'eau potable (hors SMP) en 2015 :
31 314 000 € soit 66 €/abonné*

La situation des collectivités (hors SMP) est la suivante :

Indicateur	Médiane	Minimum	Maximum
Dettes par abonné	54 €	0 €	603 €

La dette moyenne par abonné est variable selon le caractère urbain ou rural des collectivités :

LA DETTE PAR ABONNÉ

	Moyenne pondérée
Groupe Urbain	25 €
Groupe Mixte	56 €
Groupe Rural	95 €

A noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion).

Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

Globalement, les collectivités rurales présentent un endettement plus important, en raison d'un linéaire de réseaux par habitant plus important.

Dans les collectivités où les endettements sont les plus importants, le financement des travaux à venir (essentiellement le renouvellement des réseaux) par emprunt sera difficile.

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

Que recouvre le prix de l'eau ?

LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable (actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles) ;
- Pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles) ;
- Les taxes et redevances.



LA FACTURE D'EAU

SUR LA FACTURE

4 RUBRIQUES

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 
1 | 
2 | 
3 | 
4 |
| Part pour la collectivité | Part pour le délégataire
(sauf régie) | Taxes et redevances | Assainissement des eaux usées |
| <ul style="list-style-type: none">• Fixée par délibération chaque année• Part fixe + part proportionnelle à la consommation• Finance les investissements nécessaires• Gestion du service de l'eau dans le cas des régies. | <ul style="list-style-type: none">• Fixée par le contrat d'affermage• Part fixe + part proportionnelle à la consommation• Destinée à la gestion du service de l'eau. | <ul style="list-style-type: none">• Fixée par délibération chaque année• Part fixe + part proportionnelle à la consommation• Finance les investissements nécessaires• Gestion du service de l'eau dans le cas des régies. | <ul style="list-style-type: none">• Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel• Non décrit dans ce document. |

Analyse des prix de l'eau potable sur le département

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

Données : Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en fonction des volumes vendus.

Le prix moyen pondéré de l'eau potable pour les abonnés d'Ille-et-Vilaine au 01/01/2015 est de 2,45 €/m³.

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

Le prix au 01/01/2016 est de 2,41 €/m³ soit une diminution de -1,6 %, deuxième année consécutive de baisse du prix de l'eau.

Le prix de l'eau est significativement plus élevé dans les collectivités rurales (+ 28% par rapport aux collectivités urbaines).

Ceci s'explique par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.

D'autres paramètres expliquent les disparités entre collectivités :

- Les caractéristiques techniques du service d'eau potable : présence de gros consommateurs ou exportations d'eau, qualité et localisation de la ressource, âge et état des canalisations ;
- Le fonctionnement et l'histoire des collectivités : effort de renouvellement des collectivités, investissements réalisés, remboursement d'emprunts, date et conditions du contrat de délégation

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix sur l'Ille-et-Vilaine au 01/01/2015 :

	Moyenne pondérée	Valeur minimum	Valeur maximum
Groupe Urbain	2,19	2,06	2,26
Groupe Mixte	2,27	1,56	2,76
Groupe Rural	2,80	2,15	3,34

La carte en page suivante présente le prix de l'eau par service d'eau potable

Les mouvements de regroupement de collectivités ainsi que certaines réflexions en cours devraient permettre à termes de limiter les écarts de prix.

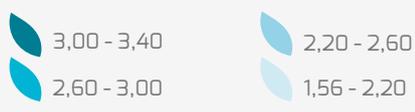


PRIX DE L'EAU PAR SERVICE D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2015



Observatoire 2017 de l'eau potable en Ille-et-Vilaine / Analyse des données 2015

Prix de l'eau hors assainissement (€/m³/j) pour la facture d'un usager consommant 120 m³ (TTC et redevances comprises)



Source : IGN BD Carto réalisation SMG Eau 35 2017

1^{ER} TRIMESTRE 2017
DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE
DU SMG EAU 35

www.smg35.fr



Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement
en eau potable de l'Ille-et-Vilaine

2 D, allée Jacques Frimot • 35000 RENNES
Tél. 02 99 85 50 69 • Fax 02 99 85 52 35 • contact@smg35.fr